

C'est peut-être fendre les cheveux en quatre, monsieur le président, mais ce sont des interprétations possibles.

Donc, notre beau «fin-fin» pourrait dire: Elle, de sexe féminin, ne peut pas, mais moi, je ne suis pas du sexe féminin, par conséquent, je peux avoir cette autorisation.

Souvent, on croit que de tels idiots n'existent pas. C'est le genre d'objection que pourrait apporter, par exemple, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain). Je répondrais que si l'on voit des œufs, il y a une poule quelque part. Et nous, dans cette enceinte, puisque nous discutons sur des idioties, il a fallu des idiots pour les pondre. Lorsqu'on connaît avec quel art consommé les artistes de la loi,—je veux dire par là ceux qui savent la tourner ou peuvent s'en servir—je crois que ce n'est pas si fou que cela de penser à cette hypothèse.

Monsieur le président, depuis belle lurette, tout le monde sait que les plus grands voleurs courent les champs. La loi ne peut les attraper. Je serais tenté d'ajouter que, parfois, elle ne peut les retenir et je pense, en ce moment, à la fameuse évasion de Lucien Rivard.

• (3.30 p.m.)

Toutes ces interprétations, pour folichonnes qu'elles paraissent, n'en demeurent pas moins plausibles. Cette insistance à répéter «personne de sexe féminin» nous rend perplexes. Combien en existe-t-il de sexes? A-t-on voulu ainsi ménager nos gentils et agréables petits messieurs dont la «craque,» au lieu d'être au bon endroit, serait logée dans la tête?

On me permettra de me référer à une définition des sexes que l'on retrouve chez Platon, et je cite:

Jadis notre nature n'était pas ce qu'elle est à présent, elle était bien différente. D'abord il y avait trois espèces d'hommes,...

C'est peut-être à ce texte que s'est référé l'auteur du bill omnibus.

... et non deux, comme aujourd'hui: le mâle, la femelle et, outre ces deux-là, une troisième, composée des deux autres; le nom seul en reste aujourd'hui, l'espèce a disparu. C'était l'espèce androgyne, qui avait la forme et le nom des deux autres, mâle et femelle, dont elle était formée; aujourd'hui elle n'existe plus, ce n'est plus qu'un nom décrié.

De plus chaque homme était dans son ensemble de forme ronde, avec un dos et des flancs arrondis, quatre mains, autant de jambes, deux visages tout à fait pareils sur un cou rond, et sur ces deux visages opposés une seule tête, quatre oreilles, deux organes de la génération et tout le reste à l'avenant. Il marchait droit, comme à présent, dans le sens qu'il voulait, et, quand il se mettait à courir vite, il faisait comme les saltimbanques qui tournent en cercle en lançant leurs jambes en l'air; s'appuyant sur leurs membres qui étaient au nombre de huit, ils tournaient rapidement sur eux-mêmes. Et ces trois espèces étaient ainsi conformées parce que le mâle tirait son origine du soleil, la femelle de la terre, l'espèce mixte de la lune, qui participe de l'un et l'autre.

[M. Matte.]

Monsieur le président, il est vrai que je suis jeune, mais je n'ai pas encore rencontré d'êtres tels que ceux dont je viens de faire la description.

Donc, nous n'en connaissons que deux et nous ne connaissons qu'un sexe qui peut retransmettre la vie, qui peut porter le fœtus et qui aboutira à un être normalement constitué, à un être humain. Il n'y a qu'un sexe.

C'est pour cela que lorsque l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise) souligne le fait qu'il faudrait enlever cette stipulation, je crois qu'il a absolument raison. On fait là une stipulation absolument inutile. Peut-être, cependant, que l'amendement ne couvre pas suffisamment tous les articles, comme l'a souligné l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), car dans d'autres articles, la même expression revient.

Si l'honorable ministre était d'accord, il enlèverait tout simplement l'expression chaque fois que nous la rencontrons et dans tous les articles relatifs à l'avortement.

Mais les interprétations que je viens de souligner sont des interprétations qui peuvent exister. L'interprétation majeure, du moins selon le français qui est là, l'avortement d'une personne «du sexe féminin», on ne sait pas au juste si cela veut dire la personne, parce que nous concevons que l'embryon, le fœtus, est une personne humaine, un être vivant, et que, par conséquent, on pourrait interpréter l'avortement d'une personne «du sexe féminin» comme étant le fœtus lui-même «de sexe féminin», ce qui est une confusion extraordinaire.

A-t-on voulu insinuer que le fruit des amours de ces liaisons masculines, dont le genre est féminin, ne pouvait affecter la vie ou la santé et que, par conséquent, on voulait éliminer cette espèce de sexe en spécifiant bien comme il faut «sexe féminin»? Cette précision était inutile, puisque la science n'est pas encore assez avancée pour connaître la nature des rejets de cette nouvelle race. Seront-ils des phénomènes aqueux, entendons un peu «a-q-u-e-u-x» ou des phénomènes terrestres?

Enfin, qu'arrivera-t-il des personnes physiquement affectées des deux sexes? Nous avons là toutes sortes de problèmes qui, pour ridicules et stupides qu'ils puissent paraître à première vue, n'en constituent pas moins une démonstration assez éloquent, à mon sens, de l'inutilité du débat que nous poursuivons présentement.

Avant de terminer mes observations, j'aimerais bien qu'on nous comprenne et que le gouvernement prenne en considération le fait que nous ne voulons, en aucune façon, retarder ce débat et que nous serons des plus heureux lorsque l'honorable ministre de la Jus-